

**AUDIT CONSEIL - FRANCE INTERNATIONAL
AC - FI**

Société d'expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Société à responsabilité limitée au capital de 555.000 €
Siège social : 11, Rue des Laitières – 94300 VINCENNES
R.C.S. : Créteil 797 426 228

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 mars 2025**

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2024**

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat un bénéfice de 240 171 € comme suit :

- Au titre de dividendes	240 000 €
- Autres réserves	171 €

L'assemblée décide de distribuer la somme de 240 000 € au titre de dividendes.

Montant – Mise en Paiement – Régime fiscal des dividendes

Le dividende unitaire est donc de 0.432 €

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} avril 2025.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12.80 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17.20 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes,

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12.80 % pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Dividendes perçus par des personnes morales soumis à l'IS

Il est rappelé que les dividendes perçus par les sociétés détenant au moins 5% du capital de la société distributrice bénéficient, à condition que les titres soient conservés pendant au moins deux ans, d'une exonération d'impôt, sous réserve de l'imposition d'une quote-part de frais et charge fixée forfaitairement à 5 % du produit total des participations, crédits d'impôts étrangers compris. Pour les produits de participation versés entre des sociétés d'un même groupe d'intégration fiscale, le taux de cette quote-part de frais et charges est fixé à 1 %.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Soufian MALIK
Gérant

Certifié conforme par la gérance

N° 2050 2024

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>Société AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATION</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>1 2</u>	
Adresse de l'entreprise : <u>11 Rue des Laitières</u>		94300 VINCENNES	
Numéro SIRET* <u>7 9 7 4 2 6 2 2 8 0 0 0 4 6</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>	
Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N° clos le, <u>13 009 2024</u>	
		<u>13 009 2023</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
			Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			
Frais d'établissement *			
Frais de développement *			
Concessions, brevets et droits similaires		13 137	11 537
Fonds commercial (1)		434 176	434 176
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles		27 772	22 974
Immobilisations en cours			
Avances et acomptes			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence			
Autres participations		91 500	91 500
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières*		100	100
TOTAL (II)		566 684	34 510
			532 174
			506 527
ACTIF CIRCULANT STOCKS*			
Matières premières, approvisionnements			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés (3)*		621 286	48 108
Autres créances (3)		330 698	330 698
Capital souscrit et appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			
Disponibilités		335 015	335 015
Charges constatées d'avance (3)*			
TOTAL (III)		1 286 999	48 108
			1 238 891
			1 625 767
Comptes de régularisation			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
Primes de remboursement des obligations (V)			
Ecarts de conversion actif* (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		1 853 684	82 618
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	100
Classe de réserve de propriété :*		Stocks	(3) Part à plus d'un an : CR
Immobilisations			Créances*

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : Société AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATION		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 555 000)	DA	555 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	29 163
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 363
	Report à nouveau	DH	296
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	240 171
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	828 993
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
	Provisions pour risques et charges	DP	
DETTE (4)	Provisions pour risques	DQ	
	Provisions pour charges	DR	
	TOTAL (III)	DS	
	Emprunts obligataires convertibles	DT	
	Autres emprunts obligataires	DU	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	22 691
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW	23 760
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	364 619
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	285 983
	Dettes fiscales et sociales	DZ	227 190
Compte régul.	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA	208 634
	Autres dettes	EB	62 427
Produits constatés d'avance (4)		EC	209 990
TOTAL (IV)		ED	202 580
Ecarts de conversion passif* (V)		EE	942 072
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EF	783 384
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	EG	1 771 065
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	EH	2 132 294
		IB	
		IC	
		ID	
		IE	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
		EG	942 072
		EH	783 384
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	419 253	28 060
Installations générales agencements aménagements divers		5 301	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		22 471	
	TOTAL	27 772	
Autres participations		91 500	
Prêts, autres immobilisations financières		100	
	TOTAL	91 600	
	TOTAL GENERAL	538 624	28 060

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		447 313	447 313
Installations générales agencements aménagements divers			5 301	5 301
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			22 471	22 471
	TOTAL		27 772	27 772
Autres participations			91 500	91 500
Prêts, autres immobilisations financières			100	100
	TOTAL		91 600	91 600
	TOTAL GENERAL		566 684	566 684

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	11 537			11 537
Installations générales agencements aménagements divers		5 301			5 301
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		15 260	2 413		17 673
	TOTAL	20 561	2 413		22 974
	TOTAL GENERAL	32 097	2 413		34 510
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
Matériel de bureau informatique mobilier	2 413			Dotations	Reprises
	TOTAL	2 413			
	TOTAL GENERAL	2 413			